

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 4 février 2016 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|--------------------|-----------------------|
| - Daniel Dumontier | - Micheline P. Fortin |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Ghislain Perreault.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 4 FÉVRIER 2016

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2016
3. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Fête Nationale (demande d'assistance financière)
 - c) Achat équipements soccer
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
5. Correspondance
6. Urbanisme
 - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
7. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Achat vêtements
 - c) Toxicité usine d'épuration
 - d) Installation débitmètre (poste pompage égout)
 - e) Installation de caméras aux installations de la rue Poupart
 - f) Nettoyage puits St-Alexandre
 - g) Demande au Ministère des Transports (intersection des rues St-Jacques et boulevard Industriel)
 - h) Programme TECQ: Offre de service Aqua Data
8. Comptes à payer (municipalité)
 - a) Comptes à payer du mois de décembre 2015 payable en février 2016
 - b) Comptes à payer pour le mois de février 2016
 - c) Comptes payés durant le mois de janvier 2016
9. Comptes à payer (factures)
 - a) L.B. Production (1,149.75\$)
 - b) Centre Sportif Régional Groupe DPJL (11,099.45\$)
 - c) Monty architecte (2,989.35\$)
 - d) Elevabec (21,034.13\$)
 - e) Aerzen (3,376.25\$)

- f) Lecorre avocats (3,562.80\$)
- g) Formiciel (1,833.34\$)
- h) Réseau Biblio de la Montérégie (24,355.65\$)
- i) CLD des Jardins-de-Napierville (3,850.62\$)
- j) McNeil Électrique inc. (2,838.48\$)
- k) Les Compteurs Lecompte ltée (5,967.20\$)
- l) Telmatik (4,041.37\$)
- m) SOLutions Solu-NET inc. (2,851.38\$)
- n) Bell Gaz ltée (1,102.77\$)
- o) Hewitt Équipement Limitée (2,240.87\$)
- p) Me Jean-Daniel Debkoski (6,251.77\$)
- q) Lareau assurances (1,451\$)
- r) Atelier mécanique routier (2,975.74\$)
- s) DM Valve et contrôles inc. (5,181.23\$)

10. Assurances 2016

11. Demande de don ou commandite

- a) Madame Nathalie Larivée
- b) Festival de la Saint-Valentin

12. Pacte rural 2014-2019: Aménagement parc Napier-Christie

13. Commentaires sur le projet de loi no 56: réforme de la loi sur le lobbyisme concernant les organismes à but non lucratif

14. Accès à la propriété: Février 2016

15. Varia

16. Public: Période de questions

17. Levée de l'assemblée

Résolution #2016-02-053 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-054 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2016.

ADOPTÉE

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de février 2016.

Résolution #2016-02-055 : Fête Nationale (demande d'assistance financière)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice Générale, Madame Ginette L. Pruneau, à présenter une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2016, pour et au nom des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-056 : Loisirs: Achat équipements soccer

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 2,000\$ pour l'achat d'équipements pour la nouvelle saison de soccer;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de février 2016.

Correspondance

La Directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:

Correspondance de l'Union des municipalités du Québec concernant le décès de Jean-Paul L'Allier, une autre concernant la campagne d'adhésion au regroupement d'achats, une autre concernant le Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse, une autre concernant la Commission des jeunes élues et élus de l'UMQ, une autre concernant le budget du Québec 2016, une autre concernant le projet de loi no 77, une autre concernant des bourses de stage.

Correspondance de la Fédération québécoise des municipalités concernant les consultations prébudgétaires, une autre concernant le projet de loi no 77.

Appel de candidatures pour le Prix patrimoine du Conseil montérégien de la culture et des

communications.

Période d'inscription au Club de lecture d'été TD 2015.

Demande de commandite pour le défi cycliste «48 heures de Make-A-Wish» de la part de Madame Nathalie Larivée pour une élève de l'école Daigneau.

Correspondance du ministère de la Sécurité publique du Québec concernant un concours de photos de pompiers en action, une autre concernant le changement de personnel au sein de l'organisation, une autre concernant les modifications au programme d'entretien et de vérification des véhicules d'intervention en sécurité incendie.

Correspondance de Zone Loisir Montérégie concernant le Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées.

Correspondance de la CSST concernant l'appartenance à la mutuelle de prévention.

Offre de services de Location Sauvageau pour la location de voiture, camion, etc.

Offre de services du Service d'achat pour les municipalités.

Demande de don du Club de Curling de Lacolle.

Correspondance d'Alto communication concernant les cellulaires.

Correspondance du ministère du Patrimoine canadien concernant le 51e anniversaire du drapeau du Canada.

Correspondance du Réseau Biblio de la Montérégie concernant un sondage sur les échanges de livres, une autre concernant le programme Biblio-Aidants.

Offre de services de C3F Telecom.

Correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec concernant les états financiers annuels.

Résolutions adoptées de la municipalité de St-Bernard-de-Lacolle.

Offre de services de Canadiens branchés pour les sites Internet.

Correspondance des municipalités québécoises engagées dans la protection des sources d'eau potable.

Correspondance de la ville de St-Jean-sur-Richelieu concernant l'entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie.

Correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec concernant les ristournes.

Correspondance du Centre de services partagés du Québec concernant des surplus de lutte et de protection incendie.

Correspondance de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique.

Invitations reçues du Réseau québécois de Villes et Villages en santé à la Fête des voisins, de la députée de Châteauguay-Lacolle à la «Mise à jour d'Ottawa», du Réseau Biblio de la Montérégie à l'échange de livres, à un 5 à 7 pour la citoyenneté culturelle des jeunes, à l'inscription au Club de lecture, de la Fédération québécoise des municipalités au Rendez-vous du président, de la Fabrique de l'église Saint-Michel à la projection publique et au lancement du documentaire LE GÉNIE DU LIEU : histoire et restauration de l'église Saint-Michel de Vaudreuil, d'Agriconseils à la journée de la gestion, de la Mutuelle des municipalités du Québec à l'inscription aux formations, de la chambre de commerce des Jardins-de-Napierville à l'appel

de candidatures au Panthéon de l'excellence, de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent à une rencontre-bilan des ententes en égalité, de la Société nationale des Québécois à célébrer le 68e anniversaire du fleurdelisé, de la municipalité de St-Chrysostome au tournage de l'émission «La petite séduction», du Centre de services partagés au lancement d'appel d'offres de l'achat regroupé, du Service d'Action Bénévole à la semaine de l'Action bénévole, du Parc Régional St-Bernard à l'inauguration officielle de la remontée-mécanique, du Groupe Servicas à un déjeuner-causerie, de Loisir et Sport Montérégie à l'offre d'accompagnement, du Tim Hortons à l'ouverture officielle, de l'Association internationale en Participation publique à une demie journée en planification municipale.

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de février 2016.

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de février 2016.

Résolution #2016-02-057 : Travaux publics: Achat vêtements

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à l'achat de vêtements pour les employés des Travaux publics pour un montant approximatif de 3,000\$.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-058 : Travaux publics: Toxicité usine d'épuration

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est assujettie par le règlement provincial à analyser l'effluent de l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de l'année nous ne rencontrons pas les critères fixés par le ministère pour les analyses de toxicité sur les truites et daphnies;

CONSIDÉRANT QU'il nous est demandé de trouver la ou les causes du problème;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech a produit une offre de service pour un montant de 2,000\$ plus les taxes afin de tenter de résoudre la problématique sur la toxicité élevée retrouvée à l'effluent de l'usine d'épuration.

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la firme Tetra Tech au montant de 2,000\$ plus les taxes pour les services ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-059 : Installation débitmètre (poste pompage égout)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'installer un débitmètre magnétique sur la conduite de refoulement des pompes de temps sec du poste de pompage principal d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a en main un débitmètre magnétique usagé pouvant être utilisé à des fins de vérification du débit d'eau usée pompé;

CONSIDÉRANT QUE ce débitmètre sera inspecté annuellement pour en valider la précision;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de sectionner la conduite de décharge des pompes pour mettre en place des brides de raccordement;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Solutions industrielles MJR* a soumis une offre de service au montant de 1,488.42\$ plus les taxes applicables pour fabriquer et assembler le débitmètre sur la conduite de décharge des deux pompes de temps sec;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de Solutions industrielles MJR au montant de 1,488.42\$ plus les taxes pour fabriquer et assembler le débitmètre sur la conduite de décharge des deux pompes de temps sec.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-060 : Installation de caméras aux installations de la rue Poupart

CONSIDÉRANT QU'il y a du flânage près des installations situées au bout de la rue Poupart;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des plaintes de citoyens avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens se sont départis de matériaux non-conformes à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE des coûts ont été engendrés pour se départir de ces matériaux;

CONSIDÉRANT QUE des installations d'eau potable se trouve à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de sécuriser les lieux;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser l'achat et l'installation de caméra de surveillance pour les installations situées au bout de la rue Poupart auprès de la compagnie caméra cachée.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-061 : Travaux publics: Nettoyage puits St-Alexandre

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au nettoyage du puits Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie R.J. Lévesque & fils a produit une offre de service pour le nettoyage du puits Saint-Alexandre au coût de 15,200\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie R. J. Lévesque & fils est spécialisée dans le domaine municipal et que le Directeur des travaux publics est toujours très satisfait des travaux exécutés par ladite compagnie;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller

Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la compagnie R.J. Lévesque & fils au coût de 15,200\$ plus les taxes pour le nettoyage du puits Saint-Alexandre.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-062 : Demande au Ministère des Transports (intersection des rues St-Jacques et boulevard Industriel)

CONSIDÉRANT QU'il y a affluence de circulation sur la rue St-Jacques/Route 219 qui est sous juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le compagnie de transport *Normandin Transit* est situé dans le Parc Industriel à Napierville et possède plus de 400 camions auxquels s'ajoutent ceux des industries Boulangerie Gadoua (Weston foods), Abricot International, Société Coopérative Agricole, Ambulance Demers ainsi que les industries dans les condos du boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT QU'avec l'arrivée d'un *Tim Hortons* avec dépanneur et station-service le flux de circulation a augmenté considérablement à l'intersection de la rue St-Jacques et du boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT QUE les employés et les clients de ces industries et commerces transitent par la rue St-Jacques/Route 219 pour se rendre ou quitter leur lieux de travail;

CONSIDÉRANT QUE la balance publique pour véhicules lourds est située sur le terrain de la Société Coopérative Agricole, dans le Boulevard Industriel et qu'elle contribue aussi à augmenter l'achalandage de l'intersection de ces deux rues;

CONSIDÉRANT QUE sur l'heure de pointe, la fluidité de la circulation sur la rue St-Jacques/Route 219 est extrêmement difficile et que la sécurité devient de plus en plus un enjeu majeur;

CONSIDÉRANT QUE suivant lettre du Ministère des Transports en date du 3 juillet 2012, il est mentionné que le projet d'installation de feux de circulation et d'aménagement d'une voie de virage à gauche sur l'approche Est a été inscrite à la banque des besoins du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il est également mentionné dans cette lettre qu'une entente à intervenir entre la Municipalité et la Ministère des Transports devra être conclue puisque le Boulevard Industriel est sous la responsabilité municipale;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a acquis en 2015 l'immeuble du 523 rue St-Jacques à Napierville situé à l'intersection de la rue St-Jacques et du boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT QU'une résolution adoptée lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2015 a été transmise au Ministère des Transports anticipant l'aggravement des problèmes de circulation avec la venue du Tim Hortons et qu'aucun accusé réception n'a été reçu à ce jour;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De réitérer la demande au Ministère des Transports d'inscrire en priorité dans ses projets 2016 les travaux d'installation des feux de circulation et d'aménagement de voie de virage à l'intersection de la rue St-Jacques et boulevard Industriel;

Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise au Député Stéphane Billette.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-063 : Programme TECQ: Offre de service Aqua Data

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, la municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités, les mises aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, les infrastructures municipales à vocation sportive en plus des travaux exigés dans ce programme pour le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures à être effectué par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de travaux présentée par la municipalité concernant les priorités 1, 2 et 4 été acceptée par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en date du 30 novembre 2015.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ la mise à jour du plan d'intervention en eau potable et en égout incluant la caractérisation de chaussée fait partie des obligations à respecter;

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour la validation des bases de données sur diverses sections d'égout sanitaire inspectées par caméra conventionnelle réalisées par le Groupe Deslandes Fortin inc. ont été vérifiées et a permis d'identifier une erreur sur une section de rue.

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection a été corrigé pour permettre son intégration dans les bases de données géométriques;

CONSIDÉRANT QUE les étapes préliminaires pour compiler les bases de données incluant le rapport sur la structure des chaussées pour en connaître son état sont sur le point d'être disponibles;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de préparer la mise à jour du plan d'intervention afin de présenter le dit rapport au Ministère des Affaires Municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) pour approbation;

CONSIDÉRANT QU'une fois le plan d'intervention approuvé par le Ministère, il sera possible d'entreprendre les priorités 3 du programme TECQ, soit le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aqua Data a déjà en mains la majeure partie des bases de données nécessaires de la municipalité de Napierville, ayant à son actif l'approbation du premier plan d'intervention réalisé en 2008, ainsi que de l'information sur les différents réseaux d'aqueduc et d'égouts, dont le rapport préparé par la firme BPR relativement à la rédaction d'un plan directeur du réseau d'égout sanitaire et ses ouvrages d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aqua Data Inc a présenté une offre de service pour préparer un nouveau plan d'intervention avec comme mandat de le faire approuver par le MAMOT;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de la firme Aqua Data Inc. portant la référence 16-049 en date du 3 février 2016 pour la préparation et le dépôt d'un plan d'intervention avec comme mandat de le faire approuver par le MAMOT pour un montant total de 18,830 dollars plus taxes applicables;

ADOPTÉE

Comptes à payer (municipalité)

Résolution #2016-02-064 : Comptes à payer du mois de décembre 2015 payable en février 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2015 payable en février 2016 soit:

Municipalité au montant de 12,384.15\$
Bibliothèque au montant de 26.20\$
Loisirs au montant de 1,533.67\$
Incendie au montant de 2,023.17\$

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-065 : Comptes à payer pour le mois de février 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de février 2016 soit:

Municipalité au montant de 26,862.61\$
Bibliothèque au montant de 1,276.01\$
Loisirs au montant de 6,557.79\$
Incendie au montant de 3,567.98\$
Salaires pompiers du mois de janvier 2016 au montant de 12,913.23\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h08 car sa conjointe est une employée administrative.

Résolution #2016-02-066 : Comptes payés durant le mois de janvier 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés pour le mois janvier 2016 soit:

Municipalité au montant de 191,424.33\$
Bibliothèque au montant de 100,08\$
Loisirs au montant de 4,526.00\$
Incendie au montant de 1,168.88\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h09.

Comptes à payer (factures)

Résolution #2016-02-067 : Comptes à payer: L.B. Production

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *L.B. Production* au montant de 1,149.75\$ pour l'animation lors du souper de Noël des personnes du 3e âge qui a eu lieu le 13 décembre 2015 suivant facture numéro 1001.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-

Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-068 : Comptes à payer: Centre Sportif Régional Groupe DPJL

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Centre Sportif Régional Groupe DPJL* au montant de 11,099.45\$ représentant les heures de location de glace pour le hockey et le patin libre pour la période du 28 août 2015 au 31 décembre 2015 suivant facture numéro 2129.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-069 : Comptes à payer: Monty architecte

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Monty architecte* au montant de 2,989.35\$ représentant les honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis nécessaire à la réfection de la galerie de l'hôtel de ville suivant facture numéro 3655.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-070 : Comptes à payer: Elevabec inc

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer les factures de *Elevabec inc.* au montant total de 21,034.13\$ pour l'installation d'une plate-forme élévatrice ainsi que deux ouvre-portes automatique à la bibliothèque municipale suivant factures numéros 8484 et 8486.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces achats et services soit pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-071 : Comptes à payer: Aerzen

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Aerzen* au montant de 3,376.25\$ pour la réparation du surpresseur #1 à l'usine d'épuration suivant facture numéro SEPI-15-000227.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-072 : Comptes à payer: Lecorre avocats

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Lecorre avocats* au montant de 3,562.80\$ représentant des honoraires professionnels en lien avec le Service de Sécurité incendies suivant facture numéro 42018.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-073 : Comptes à payer: Formiciel

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Formiciel* au montant de 1,833.34\$ pour l'achat d'enveloppes et de formulaires pour l'administration suivant facture numéro 64246.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-074 : Comptes à payer: Réseau Biblio de la Montérégie

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer les factures de *Réseau biblio de la Montérégie* au montant total de 24,355.65\$ représentant la tarification annuelle et les frais d'exploitation pour l'année 2016 suivant factures numéros 2016-7946 et 2016-8029.

Il est également résolu que le tiers de la facture 2016-8029 soit payée par la bibliothèque municipale et que le tiers restant soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-075 : Comptes à payer: CLD des Jardins-de-Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *CLD des Jardins-de-Napierville* au montant de 3,850.62\$ représentant notre participation à la programmation régionale loisirs hiver 2016 suivant facture numéro CLD-3661.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-076 : Comptes à payer: McNeil Électrique inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer les factures de *McNeil Électrique inc.* au montant total de 2,838.48\$ pour l'installation du filage nécessaire à l'élévateur à la bibliothèque municipale suivant factures numéros 214, 215 et 216.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces travaux soit pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-077 : Comptes à payer: Les Compteurs Lecompte ltée

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les compteurs Lecompte ltée* au montant de 5,967.20\$ pour l'achat d'un enregistreur de débit pour la 1ère avenue et de deux enregistreurs de niveau pour le poste de pompape Marchand et Anne-Marie suivant facture numéro 43002.

Il est également résolu que le montant relatif à l'enregistreur de débit pour la 1ère avenue soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-078 : Comptes à payer: Telmatik

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Telmatik* au montant de 4,041.37\$ pour l'implantation ainsi que le tarif fixe annuel pour un système intégré d'alerte et de notification à la population.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-079 : Comptes à payer: SOLUTIONS Solu-NET inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer les factures de *SOLUTIONS Solu-NET inc.* au montant total de 2,851.38\$ pour l'entretien du centre communautaire pour la période du 1er janvier au 27 janvier 2016 incluant le polissage des planchers suivant factures numéros 1011 et 1012.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-080 : Comptes à payer: Bell Gaz ltée

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Bell Gaz ltée* au montant de 1,102.77\$ pour le chauffage à la caserne d'incendie suivant facture numéro 299044.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-081 : Comptes à payer: Hewitt Équipement Limitée

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Hewitt Équipement Limitée* au montant de 2,240.87\$ pour la réparation de

la pompe à injection de carburant de la génératrice au puits St-Alexandre suivant facture numéro 9100319843.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-082 : Comptes à payer: Me Jean-Daniel Debkoski

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Me Jean-Daniel Debkoski, avocat* au montant de 6,251.77\$ représentant les honoraires professionnels du 3 novembre au 21 décembre 2015 relativement au Service de Sécurité incendies suivant facture en date du 22 décembre 2015.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-083 : Comptes à payer: Lareau assurances

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Lareau assurances* au montant de 1,451\$ représentant la couverture d'assurance pour la propriété sise au 314 rue St-Louis pour la période du 19 janvier 2016 au 19 juillet 2016 suivant facture numéro 991060.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-084 : Comptes à payer: Atelier mécanique routier

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 2,975.74\$ pour la réparation urgente du véhicule #1534, gasket radiateur et amortisseur arrière;

Il est également résolu de payer la facture de *Atelier mécanique routier* au montant de 2,975.74\$ pour ladite réparation suivant facture numéro 08031;

Il est également que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que la moitié de cette facture soit payée par cette dernière.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-085 : Comptes à payer: DM Valve et contrôles inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *DM Valve et contrôles inc.* au montant de 5,181.23\$ pour l'achat d'une vanne régulatrice supplémentaire au poste d'aqueduc suivant facture numéro 126627.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-086 : Assurances 2016

CONSIDÉRANT QUE les assurances de la municipalité seront échues au 1er avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré à la Mutuelle des municipalités du Québec pour ses assurances afin d'obtenir des meilleurs prix auprès des compagnies d'assurances;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec offre d'assurer la municipalité aux mêmes conditions que l'année précédente incluant l'augmentation de la valeur des bâtiments au coût approximatif de 75,500\$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour les assurances de la municipalité de Napierville pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 au coût approximatif de 75,500\$.

ADOPTÉE

Demande de don ou commandite

Résolution #2016-02-087 : Demande de don ou commandite: Madame Nathalie Larivée

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Larivée, enseignante en éducation physique et à la santé à l'école Daigneau participera au défi cycliste Make-a-Whish qui se déroulera du 16 au 18 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce défi consiste à rouler à vélo sur le circuit Gilles-Villeneuve durant 48 heures et d'amasser des fonds afin de réaliser le voeu d'un enfant afin de l'aider à affronter sa maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'enfant qu'elle désire aider est un élève de 2e année de l'école Daigneau, présentement en rémission de la leucémie;

CONSIDÉRANT QUE Madame Larivée a présenté une demande de commandite à la municipalité de Napierville en date du 8 janvier 2016;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 100\$ à madame Nathalie Larivée afin de contribuer à la réalisation du rêve d'élève de 2e année de l'école Daigneau à Napierville, en rémission de la leucémie.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-088 : Demande de don ou commandite: Festival de la Saint-Valentin

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Saint-Valentin en collaboration avec la Fondation des maladies du coeur se tiendra du 6 au 14 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE durant ce festival un souper Amour et Amitié est organisé;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 260\$ au Festival de la Saint-Valentin représentant l'achat de 4 billets pour ledit souper.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-089 : Pacte rural 2014-2019: Aménagement parc Napier-Christie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé deux projets dans le cadre du Pacte rural à la MRC des Jardins-de-Napierville, soit l'aménagement du parc Patenaude et l'aménagement du parc Napier-Christie;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes disponibles pour la municipalité de Napierville pour les années 2014-2015 s'élèvent à 29,705\$;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à procéder à une dépense approximative de 33,015.42\$ pour l'aménagement du parc Napier-Christie soit l'achat d'un module de jeux, de balançoires, de bancs et contenant à ordures et recyclage.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-090 : Commentaires sur le projet de loi no 56: réforme de la loi sur le lobbyisme concernant les organismes à but non lucratif

CONSIDÉRANT QUE les organismes à but non lucratif issus d'initiatives citoyennes, les clubs sportifs et organismes culturels jouent un rôle majeur dans la vie démocratique et contribuent par leurs activités au bien-être de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a soutenu et continue d'appuyer le travail des organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE des liens étroits entre les organismes à but non lucratif, l'administration municipale et les membres du conseil municipal favorisent une vie citoyenne et collective saine pour la réalisation de projets qui bénéficient à l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la loi no 56 (Loi sur la transparence en matière de lobbyisme), qui vise notamment à assujettir les organismes à but non lucratif aux règles encadrant les activités de lobbyisme, assimile malheureusement les activités de ces organismes à la poursuite d'intérêts privés;

CONSIDÉRANT QUE les mécanismes prévus dans le projet de loi imposeront un fardeau administratif extrêmement lourd aux bénévoles et aux organismes à but non lucratif et pourraient avoir pour conséquence de les exposer à des sanctions pénales, de réduire l'accès à leurs élus et d'affaiblir leur capacité d'intervention et de représentation et celle des citoyens bénévoles qui y sont impliqués;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la loi actuellement en vigueur prévoient déjà l'obligation pour toute personne dont l'emploi ou la fonction consiste, pour une partie importante, à exercer des activités de lobbyisme pour le compte d'un organisme à but non lucratif à s'inscrire au registre des lobbyismes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Que le conseil de la municipalité de Napierville demande au gouvernement québécois et au ministre responsable de la Réforme des institutions démographiques, monsieur Jean-Marc Fournier, de ne pas étendre l'application des règles sur le lobbyisme aux organismes à but non lucratif, de tenir compte des préoccupations exprimées par les représentants de ces organismes et de s'assurer qu'aucune règlement ne vienne affaiblir la capacité de ces organismes de réaliser leur mission et de participer à la vie citoyenne;

Il est également résolu de transmettre, pour appui, copie de la présente résolution à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de la Montérégie, au député, monsieur Alain Therrien, ainsi qu'aux municipalités membres de la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-02-091 : Accès à la propriété: février 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 420 relativement au Programme d'accès à la propriété en date du 4 juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y est stipulé que l'aide financière accordée dans le cadre de ce programme sera versé aux propriétaires admissibles un an après la date d'occupation;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à verser l'aide financière accordée pour le mois de février 2016 soit:

-Madame Marie-Hélène Gariépy et Monsieur Guillaume Cloutier (1,500\$)

-Madame Cindy St-Amand et Monsieur Jean-François Ménard (3,000\$)

ADOPTÉE

Varia

Public: Période de questions

Intervention de : Aucune intervention de la part du public.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Ginette L. Pruneau, dir. gén. & sec.-trés.

Résolution #2016-02-092 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h23.

ADOPTÉE

GHISLAIN PERREAULT
MAIRE SUPPLÉANT

GINETTE L. PRUNEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE